



FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

CERTIFICAT MEDICAL CARDIOLOGIQUE
BOXEUR AMATEURS AYANT PLUS DE 32 ANS



Saison 2026-2027

NB : Ce certificat est valable 3 saisons sportives consécutives, quelle que soit la date à laquelle il a été établi.

Note à attention du médecin examinateur :

- Ce certificat doit être obligatoirement établi par un médecin **spécialiste en cardiologie**, titulaire du Doctorat d'État et exerçant en France ;
- Les certificats qui ne sont pas entièrement remplis avec, en particulier, la signature et le cachet personnel du cardiologue mentionnant le nom et les coordonnées de ce dernier, seront refusés et la licence ne sera pas délivrée.
- Ce certificat est demandé à des boxeurs amateurs ayant plus de 32 ans ;
- Le praticien devra pratiquer un examen cardiologique avec la recherche d'éventuels facteurs de risque ;
- Il pourra demander tous les examens complémentaires qui lui sembleraient utiles avant la délivrance du certificat ;

FFBoxe – Certificat d'absence de contre-indication cardiologique à la pratique de la boxe amateur

Observations :

Je soussigné(e) Docteur (prénom et nom **obligatoires**) :

Certifie que M., Mme (prénom et nom **obligatoires**) :

Date de naissance (**obligatoire**) :/...../.....

Ne cocher qu'une seule case :

☐ Ne présente pas de contre-indication cardiologique, décelable ce jour, à la pratique de la **BOXE AMATEUR**.

☐ Présente une contre-indication cardiologique à la pratique de la **BOXE AMATEUR**.

Certificat établi le :/...../.....

À

Signature et cachet avec nom et prénom du médecin (obligatoire).

N° RPPS :

N° d'Inscription à l'Ordre des Médecins :